

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 9-12 juin 2008

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 13 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/13-E
23 mai 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU PAM SUR LA SÉCURITÉ EN 2007

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

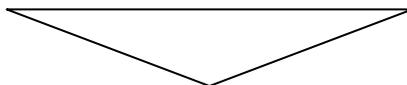
Chef, OMF* et Coordonnateur par intérim des mesures de sécurité: M. M. Lorentzen tél.: 066513-2343

Analyste (sécurité), OMF: Mme N. Goltsova tél.: 066513-3229

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division chargée de la sécurité sur le terrain

PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport du PAM sur la sécurité en 2007" (WFP/EB.A/2008/13-E).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2008/16) publié à la fin de la session du Conseil.



AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE

Le terrain est un lieu hostile et périlleux pour le personnel humanitaire en ce début de XXI^e siècle. Comme le montre la présente note d'information, le nombre d'incidents touchant la sécurité des membres du personnel du PAM a grimpé en flèche l'année dernière. Pour la première fois en quatre ans, trois des nôtres ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur mission, victimes d'actes de malveillance. Gene Luna, chargée des finances au PAM, a été l'une des 17 fonctionnaires des Nations Unies tués lors du tragique attentat à la bombe perpétré contre le bureau des Nations Unies à Alger, le 11 décembre 2007. Le chauffeur Richard Achuka est mort au volant de son camion, victime d'une embuscade en Ouganda en mai; l'agent de sécurité Emmanuel Chaku Joseph avait été tué dans les mêmes circonstances dans le Sud-Soudan, en janvier. Aujourd'hui, le simple fait d'aller travailler peut conduire ceux qui servent la cause humanitaire au sacrifice suprême.

La crise sans précédent provoquée par la flambée des prix des produits alimentaires est un autre péril pour le PAM. Les cours mondiaux des denrées ont doublé ou triplé, d'où le spectre d'émeutes qui pourraient pousser les foules désespérées à s'attaquer aux chauffeurs et aux agents de sécurité pour s'emparer des convois du PAM et à prendre d'assaut les entrepôts abritant des stocks chaque jour plus précieux de riz, de maïs, de farine et d'huile

Au Darfour, le PAM représente l'unique accès à la nourriture pour plus de trois millions de personnes chaque jour. Mais l'insécurité est telle que 13 de nos camions sont tombés dans des embuscades dans la seule période de septembre à décembre 2007. Sept chauffeurs sont toujours portés disparus, et trois ont été tués. Depuis janvier 2008, plus de 60 camions ont été attaqués au Darfour; la plupart ont disparu et près d'une trentaine de chauffeurs manquent à l'appel. Deux chauffeurs engagés sous contrat ont été tués au Darfour et quatre, dans le Sud-Soudan. À la suite de ces tragédies, nous avons annoncé immédiatement que les actes de violence nous obligeaient à diminuer de moitié le volume de nos livraisons au Darfour et que nous serions peut-être contraints de diminuer les rations de 50 pour cent alors même que débutait la saison de soudure.

La piraterie est une menace supplémentaire, comme le prouve la multiplication en 2007 des attaques en haute mer, risquant de couper notre principale route d'approvisionnement de la Somalie, où nous nous employons à nourrir 1,2 million de personnes. Grâce aux escortes navales françaises, néerlandaises et danoises, les cargaisons de vivres du PAM ont pu emprunter en toute sécurité les routes maritimes situées au large des côtes somaliennes.

Au PAM, nous tenons par-dessus tout à la sécurité de celles et de ceux qui travaillent pour nous, qu'il s'agisse de nos fonctionnaires, du personnel de nos sous-traitants ou des personnes détachées par des ONG ou d'autres organisations humanitaires. Et pourtant, il ne se passe guère de semaine sans que l'on nous annonce quelque incident malheureux survenu sur le terrain. Un tel degré d'insécurité est tout simplement intolérable. C'est la raison pour laquelle nous continuons d'exhorter les gouvernements hôtes, à qui il incombe au premier chef d'assurer la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies, à protéger les agents humanitaires. Sans sécurité, il ne peut y avoir d'action humanitaire.

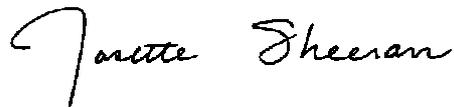
Le PAM, en particulier son Conseil d'administration, a instamment demandé à la communauté internationale d'appliquer intégralement la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ainsi que son Protocole de 2005 qui étend cette protection au personnel humanitaire. En octobre 2007, le Conseil d'administration du PAM a approuvé à l'unanimité une déclaration appelant notamment "tous les pays à renouveler l'engagement qu'ils ont pris d'assurer la protection du personnel humanitaire et de s'efforcer de garantir l'accès en toute sécurité et sans entrave aux populations démunies, conformément au



droit international et aux principes humanitaires". Forte de votre appui, j'ai soulevé ces questions le 29 octobre, à la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). À son tour, le CCS a publiquement appelé tous les États Membres à réitérer leur engagement d'assurer la protection du personnel humanitaire et de s'efforcer de garantir l'accès en toute sécurité et sans entrave aux populations démunies, conformément au droit international et aux principes humanitaires.

Outre le présent rapport qui constitue le premier rapport du PAM sur la sécurité soumis au Conseil, vous recevrez à la présente session annuelle un rapport sur les mesures de sécurité envisagées et les coûts y afférents, établi après un examen global approfondi de la situation en matière de sécurité au lendemain de l'attentat d'Alger. Sur la base de cet examen, conduit en grande partie avec d'autres organismes des Nations Unies, nous avons prévu pour 2008–2009 des dépenses de sécurité à la hauteur des dures réalités de l'action humanitaire. J'encourage vivement les membres du Conseil à soutenir sans réserves les mesures envisagées pour répondre aux besoins décrits dans ledit rapport.

Au nom de tous ceux qui travaillent pour le PAM, je remercie sincèrement le Conseil de ses marques de solidarité et de soutien. Les femmes et les hommes qui se trouvent en première ligne ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls là-bas et que nous, au Siège et dans les capitales du monde entier, nous sommes avec eux, par le cœur et par l'esprit, et que nous mettons tout en œuvre pour réunir les conditions leur permettant de travailler sans avoir à redouter le pire.



Josette Sheeran
Directrice exécutive

GENERALITES

1. Le fait que le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies soient pris pour cibles est une tendance inquiétante, qui a figuré en bonne place à l'ordre du jour du système des Nations Unies lors de débats à différents niveaux. Ces débats ont débouché sur l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 17 décembre 2007, de la résolution "Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies"¹. Dans cette résolution, coparrainée par plus de 50 pays et adoptée par consensus, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par les dangers et l'insécurité auxquels ont à faire face les membres du personnel humanitaire ainsi que du personnel des Nations Unies et du personnel associé, sur le terrain, dans des conditions de plus en plus difficiles. L'Assemblée générale a rappelé que la responsabilité principale pour la sécurité et la protection du personnel humanitaire ainsi que du personnel des Nations Unies et du personnel associé incombe aux gouvernements hôtes. Les problèmes actuellement posés par la sécurité exigent donc l'instauration d'une responsabilité collective internationale et la prise de mesures conjointes concrètes pour promouvoir le respect des principes convenus à l'échelon international afin d'assurer la sécurité des membres du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies.
2. La résolution a souligné la nécessité: i) de renforcer le cadre normatif régissant la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, y compris les obligations prévues par la législation internationale pertinente; et ii) de promouvoir l'application universelle de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, et de son Protocole facultatif, et d'incorporer les éléments applicables de la Convention aux accords passés avec les pays hôtes. La résolution a également souligné l'importance de l'information concernant l'étendue et la portée des atteintes à la sécurité du personnel humanitaire, ainsi que du personnel des Nations Unies et du personnel associé.
3. Le présent rapport est soumis au Conseil pour information et il complète le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, intitulé "Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies", soumis à l'Assemblée générale à sa 62^e session². Le présent rapport donne des informations actualisées sur les menaces à la sécurité du personnel et/ou des biens du PAM et des agents extérieurs au PAM (partenaires coopérants, partenaires de réserve et sous-traitants) impliqués dans les opérations du PAM. Le présent rapport ne fait état que des incidents de sécurité qui ont été portés à la connaissance de la Division chargée de la sécurité sur le terrain (OMF) du PAM et ont fait l'objet de comptes rendus d'incidents graves. Il n'est donc pas exhaustif mais reflète les menaces et incidents auxquels les membres du personnel du PAM et de ses partenaires ont été confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

Incidents touchant la sécurité du personnel et/ou des biens du PAM et des partenaires associés aux opérations du PAM

4. En 2007, comme chaque année, le personnel du PAM déployé sur le terrain à travers le monde a été en butte à de multiples menaces, telles que terrorisme, criminalité, conflit armé, harcèlement et détention. Ces dernières années, plusieurs facteurs ont amplifié ce phénomène, mettant davantage en péril le personnel des Nations Unies, et en particulier le

¹ Résolution 62/95 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

² A/62/324 et Corr.1 + 2.



personnel humanitaire. Premièrement, on a observé dans le monde entier une escalade spectaculaire des menaces terroristes dirigées contre les Nations Unies. L'une d'elle a été l'attentat suicide à la voiture piégée commis contre les bureaux des Nations Unies à Alger le 11 décembre 2007. Une employée du PAM, Gene Luna, faisait partie des 17 membres du personnel des Nations Unies tués pendant l'attaque. Une autre employée du PAM, Lynda Matougui, a été grièvement blessée, ainsi que 39 autres membres du personnel des Nations Unies. Le bureau du PAM, situé au troisième étage du bâtiment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été entièrement détruit. Cette attaque contre les bureaux des Nations Unies est la plus meurtrière depuis l'attentat à la bombe de 2003 à Bagdad. Il apparaît clairement que les Nations Unies sont devenues une cible prioritaire du terrorisme international et que le personnel est exposé à des risques sécuritaires élevés dans toutes les opérations exécutées à travers le monde. Les autres principaux facteurs d'insécurité pour le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire sont liés aux opérations étendues et prolongées, en particulier dans les zones de conflit et d'après conflit, et à la hausse de la criminalité résultant de la détérioration de la sécurité publique et de l'impuissance des pouvoirs publics dans les pays en proie à des tensions économiques, politiques et sociales, même en l'absence de conflit armé

5. Reflétant la menace croissante pesant sur le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, l'année 2007 a été marquée par des tendances générales et des faits nouveaux inquiétants pour la sécurité du personnel du PAM. Au total, 484 incidents touchant la sécurité du personnel et/ou des biens du PAM ont fait l'objet de rapports en 2007, soit une augmentation de 31 pour cent par rapport à 2006, et le nombre d'incidents de sécurité liés au travail et touchant le personnel et/ou les biens du PAM a été de 50 pour cent plus élevé en 2007 par rapport à l'année précédente.
6. En 2007, trois agents du PAM ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, victimes d'actes de malveillance; on n'avait pas eu à déplorer le décès d'un membre du personnel dans le cadre de son travail du fait d'actes de malveillance depuis 2003. Outre Gene Luna, qui a trouvé la mort lors de l'attentat commis contre les bureaux des Nations Unies à Alger, Richard Achuka, un chauffeur du PAM, a été tué lorsqu'un convoi du PAM est tombé dans une embuscade dans le nord-est de l'Ouganda et Emmanuel Chaku Josephwas, agent de sécurité du PAM, a été abattu lorsque son véhicule a été pris pour cible dans le Sud-Soudan. Un autre employé national, Ellings Maseko, a été poignardé à mort au Malawi par des voleurs dans des circonstances qui n'étaient pas liées à son travail. Deux autres membres du personnel sont morts dans des accidents de la route, dont l'un dans le cadre de son travail.
7. Cinq agents du PAM ont été blessés dans des incidents liés à leur travail. Quelque 26 cas de détention de membres du personnel du PAM par les autorités nationales ont été recensés, dont 12 étaient liés à l'exercice de leurs fonctions. Le nombre d'agents du PAM victimes de harcèlement de la part d'acteurs étatiques ou non étatiques a augmenté de 60 pour cent en 2007; dans 88 pour cent des cas, ces faits ont été répertoriés au Soudan.
8. En 2007, 18 réinstallations et évacuations de membres du personnel, dont 13 ont été motivées par des troubles civils, ont été menées avec succès. Le Soudan est le pays où l'on recense le plus grand nombre de réinstallations du personnel du PAM en 2007 (cinq); la Guinée arrive en deuxième place avec deux évacuations et une réinstallation. Trois réinstallations ont été signalées en Somalie, deux au Népal, deux au Timor-Leste et une dans chacun des pays suivants: République démocratique du Congo (RDC), Liban et Sri Lanka.



9. Le tableau 1 ci-dessous fait le point sur les incidents de sécurité survenus en 2007 selon les indicateurs de résultats du PAM en matière de sécurité et établit une comparaison avec les données de la période 2004–2006.

TABLEAU 1: SÉCURITÉ DU PERSONNEL EN POSTE DANS LES ZONES D'OPÉRATION DU PAM GARANTIE*				
Nombre d'agents du PAM victimes d'actes de malveillance dans l'exercice de leurs fonctions, qui ont été tués, blessés ou détenus				
	2007	2006	2005	2004
- Membres du personnel tués	3	0	0	0
- Membres du personnel blessés	5	2	9	12
- Membres du personnel détenus	18	18	17	47
Pourcentage du personnel ci-dessus évacué ou réinstallé	100	100	98	100

* Indicateur de résultat 5.1 correspondant à l'Objectif de gestion 5

10. Douze attaques d'entrepôts du PAM ont aussi été signalées en 2007, qui se sont toutes soldées par la perte ou la dégradation de biens du PAM.
11. En termes de répartition géographique, la plupart des incidents touchant la sécurité du personnel et/ou des biens du PAM ont eu lieu en Afrique. Les pays qui ont été le théâtre du plus grand nombre d'incidents en 2007 ont été le Tchad, la Guinée, le Kenya, le Libéria, la Somalie et le Soudan. Au total, 370 incidents ont été recensés en Afrique, la plupart dans trois pays: 119 au Soudan, 91 au Libéria et 46 en Somalie. L'Asie arrive en deuxième position, avec 47 incidents en Afghanistan, 20 au Timor-Leste et 16 au Népal. Les figures 1 et 2 montrent la répartition des incidents graves touchant la sécurité du personnel et/ou des biens du PAM par bureau régional et par pays en 2007, tandis que les figures 3 et 4 illustrent les tendances récentes concernant le nombre d'incidents graves par bureau régional et par pays³.
12. La grande majorité des incidents de sécurité liés au travail ont eu lieu au Soudan (essentiellement au Darfour), où le PAM et son personnel doivent œuvrer dans des conditions d'insécurité extrêmes. La multiplication des actes de violence, de banditisme et de harcèlement continue de faire obstacle à l'action humanitaire au Darfour, malgré l'article 24 de l'Accord de paix au Darfour, qui interdit toute violence contre les civils et le personnel humanitaire.
13. La figure 3 montre que le nombre d'incidents graves recensés par le bureau régional pour l'Asie (ODB)⁴ et le bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale (ODK) a été nettement plus élevé en 2007 qu'en 2006. Cette situation s'explique principalement par la volatilité des conditions de sécurité en Afghanistan, au Népal, au Timor-Leste et en Somalie.

³ Toutes les figures sont regroupées dans l'annexe.

⁴ Le présent document, y compris les figures de l'annexe, reflète la structure régionale et les sigles et acronymes des bureaux régionaux du PAM en vigueur en 2007.



14. Les employés du PAM recrutés localement étaient toujours particulièrement exposés aux attaques et comptaient parmi les principales victimes de blessures, détentions ou harcèlements dans des zones où leurs services sont indispensables à l'exécution des activités du PAM (figure 5).
15. Une analyse des données de 2007 a montré que, à l'instar des années précédentes, la plupart des incidents concernaient des atteintes aux biens (vol qualifié, vol simple, cambriolage et détournement de véhicule). Le personnel du PAM intervient dans des environnements souvent caractérisés par une forte criminalité et un chômage élevé, une instabilité socioéconomique et des troubles politiques. La hausse de la délinquance de rue et des violations de domicile frappe le personnel du PAM au même titre que le reste de la population. Le fait que les agents du PAM jouissent du statut de représentants de la communauté internationale en général, et des Nations Unies en particulier, accroît aussi le risque de les voir pris pour cibles par toutes sortes de mécontents.
16. L'année 2007 a vu une augmentation des vols qualifiés à l'encontre des membres du personnel du PAM et des atteintes aux biens du PAM (figure 6). Dans 80 pour cent des cas, ces atteintes à la propriété visaient les biens du PAM, les 20 pour cent restants concernant les biens personnels des employés du PAM. Dans beaucoup de pays ayant un fort taux de criminalité, les membres du personnel sont à la merci d'un délit occasionnel, indépendamment de leur position. Dans un registre positif, on n'a pas eu à déplorer d'enlèvement de membres du personnel du PAM en 2007.
17. En 2007, le PAM a commencé à enregistrer les incidents touchant la sécurité des agents ne faisant pas partie de son personnel (partenaires coopérants, partenaires de réserve et sous-traitants) mais impliqués dans les opérations du PAM. Une analyse de ces incidents montre que les partenaires et sous-traitants du PAM sont de plus en plus souvent visés par les groupes armés et les criminels, en particulier dans les zones de conflit et d'après conflit. Les attaques contre les camions commerciaux transportant les produits du PAM continuent à se multiplier, en particulier au Darfour (Soudan) et en Afghanistan. En 2007, 66 camions commerciaux loués par le PAM ont été attaqués ou retenus par des groupes armés. La plupart des incidents (45 pour cent) ont eu lieu en Afghanistan, suivi par le Soudan (33 pour cent) (figure 7). Six chauffeurs des camions loués par le PAM ont été tués après avoir été attaqués par des bandits (trois dans le sud du Darfour, un en Afghanistan, un au Tchad et un dans le nord-ouest du Kenya). Trois attaques ont fait des blessés parmi les chauffeurs et, dans cinq attaques, les chauffeurs ont été retenus par les bandits. Au total, 73 pour cent des attaques contre les camions commerciaux ont entraîné la perte ou la dégradation de biens du PAM. Les partenaires coopérants du PAM ont été pris pour cibles à quatre reprises et un agent travaillant pour l'agence allemande de coopération technique GTZ a trouvé la mort dans une embuscade tendu contre son convoi dans le Sud-Soudan.
18. Les accidents de la circulation continuent de représenter la plupart des incidents classés dans la catégorie "Autres", avec 64 accidents signalés en 2007 (voir le tableau 2 ci-après). Comme en 2006, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (ODD) et le Centre régional de Yaoundé pour l'Afrique centrale (ODDY) ont fait état du plus grand nombre d'accidents de la circulation, suivis par ODB (figure 8).

TABLEAU 2: INCIDENTS GRAVES TOUCHANT À LA SÉCURITÉ EN 2005, 2006 ET 2007, TOUS TYPES D'INCIDENTS CONFONDUS

Incidents graves	Total 2005	% du total 2005	Total 2006	% du total 2006	Total 2007	% du total 2007	% d'augmentation/diminution 2006/2007	Total des cas liés au travail 2005	% du total 2005	Total des cas liés au travail 2006	% du total 2006	Total des cas liés au travail 2007	% du total 2007	% d'augmentation/diminution 2006/2007
Détentions	30	7	25	7	26	5	4	17	5	18	7	12	3	-33
Blessures	20	4	14	4	8	2	-43	9	3	2	1	4	1	100
Décès	16	4	13	4	17	4	31	3	1	0	0	4	1	400
Total partiel	66	16	52	14	51	11	-2	29	9	20	8	20	5	0
Évacuation	4	1	1	0	2	0	100	4	1	1	0	2	1	100
Réinstallation	23	6	28	8	16	3	-43	23	7	28	11	16	4	-43
Évacuation sanitaire	23	6	8	2	19	4	138	23	7	8	3	19	5	138
Total partiel	50	12	37	10	37	8	0	50	16	37	15	37	10	0
Accident de la route	56	14	52	14	64	13	23	38	12	40	16	49	13	23
Vol simple	85	21	91	25	89	18	-2	63	20	64	25	80	21	25
Vol qualifié	34	8	21	6	80	17	281	22	7	2	1	68	18	3 300
Menaces	25	6	12	3	22	5	83	20	6	9	4	18	5	100
Attaque	14	3	9	2	29	6	222	11	4	5	2	21	6	320
Dommages matériels pour le PAM	2	0	8	2	15	3	88	2	1	8	3	15	4	88
Harcèlement	2	0	5	1	8	2	60	2	1	3	1	4	1	33
Détournement de véhicule	14	3	4	1	5	1	25	13	4	4	2	5	1	25
Accident d'avion	8	2	6	2	5	1	-17	8	3	6	2	5	1	-17
Reconditionnement des produits alimentaires	10	2	1	0	0	0	-100	10	3	1	0	0	0	-100
Cambriolage	9	2	13	4	10	2	-23	5	2	6	2	4	1	-33
Autres	38	9	59	16	69	14	17	37	12	47	19	52	14	11
Total partiel	297	72	281	76	396	82	41	231	75	195	77	321	85	65
TOTAL	413		370		484		31	310		252		378		50



19. Les figures 9 et 10 illustrent l'évolution des incidents touchant la sécurité pendant la période 2005–2007 par nombre et par type. L'annexe contient deux figures supplémentaires, suffisamment explicites, qui comparent plusieurs paramètres des statistiques tirées des rapports d'incidents graves de 2007 à ceux de 2006 et 2005, lorsque l'aperçu et l'analyse des rapports d'incidents graves ont été réalisés pour la première fois. Le tableau 2 récapitule tous les types d'incidents graves touchant le personnel/les biens du PAM recensés en 2007.

Aperçu des activités des services responsables de la sécurité sur le terrain

20. En 2007, le PAM a poursuivi ses efforts tendant à améliorer la protection et la sécurité du personnel, tout en maintenant les normes mises en place pendant l'exercice biennal 2004–2005 au titre du programme de mise à niveau de la sécurité. Dans le souci de tirer parti des progrès accomplis, le Fonds pour le maintien de la sécurité a constitué des provisions afin d'assurer la conformité aux Normes minimales de sécurité opérationnelles (normes MOSS), si un bureau devait être ouvert dans un nouveau site ou si, dans un lieu donné, la phase de sécurité du système des Nations Unies devait passer à un niveau supérieur; il finance aussi la mise à jour des évaluations des risques en matière de sécurité des différents bureaux du PAM.
21. Les services responsables de la sécurité sur le terrain ont continué de se tenir prêts à intervenir en cas d'urgence. Trois conseillers principaux chargés des questions de sécurité ont été nommés au Siège pour coordonner les activités liées à la sécurité dans les grandes zones géographiques et faire en sorte qu'un redéploiement immédiat soit possible en cas d'urgence. En 2007, on comptait six administrateurs chargés de la sécurité au Siège et 38 fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain déployés dans des pays sélectionnés pour fournir un appui plus solide aux opérations du PAM, en coopération avec le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.
22. Les fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain ont continué à démontrer leur utilité pour la livraison de l'aide alimentaire dans les situations périlleuses et complexes, en particulier au Soudan et en Somalie. Il est important de noter que sans la stratégie et les mesures efficaces de limitation des risques mises en œuvre par la Division chargée de la sécurité sur le terrain et les équipes du PAM chargées de la sécurité, au Soudan et en Somalie en particulier, le nombre des incidents touchant la sécurité du personnel et/ou des biens du PAM aurait pu être beaucoup plus élevé. Des normes de sécurité rigoureuses ont été appliquées à toutes les opérations du PAM, contribuant au bon déroulement des opérations dans des conditions de sécurité précaires. En Somalie et au Tchad, les équipes du PAM chargées de la sécurité ont collaboré avec les unités chargées des programmes et de la logistique pour établir de bonnes relations avec la population et les autorités locales, ce qui a permis au PAM de mieux se faire accepter et de travailler dans un contexte plus sûr. Les fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain étaient souvent les seuls fonctionnaires du PAM recrutés au niveau international présents sur place dans les situations à haut risque. À Sri Lanka et dans le territoire palestinien occupé, les fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain ont joué un rôle crucial en négociant l'accès des équipes et des produits du PAM. En outre, les bureaux de pays ont fait souvent appel à eux pour régler les problèmes du personnel national avec les autorités nationales.

23. Le PAM a déployé des fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain au Pakistan et à Sri Lanka suite à la détérioration de la situation sécuritaire dans ces pays. De nouveaux fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain ont été affectés en Afghanistan et en Somalie. Des conseillers principaux chargés des questions de sécurité ont été déployés temporairement en Algérie, en RDC, au Pakistan, au Timor-Leste et au Zimbabwe pour compléter l'appui fourni aux opérations du PAM menées dans des conditions de sécurité précaires.
24. Faute de ressources suffisantes, il n'a pas été possible de procéder à une analyse globale de l'impact sur les opérations à haut risque. Toutefois, une enquête régionale conduite au Soudan a constaté que, entre janvier et novembre 2007, 114 000 bénéficiaires avaient été laissés pour compte chaque mois en raison des problèmes de sécurité. Malgré l'amplification spectaculaire des menaces et des risques, le chiffre de 2007 est bien inférieur à celui de l'année précédente, où 225 000 bénéficiaires par mois n'avaient pas été atteints. Ce net progrès est le fruit des efforts déployés sans relâche par les équipes du PAM chargées de la sécurité pour conduire des évaluations des menaces et des risques, élaborer des plans visant à favoriser la continuité des opérations et intégrer les activités des unités chargées des programmes, de la logistique et de la sécurité.
25. Désormais, les services responsables de la sécurité sur le terrain s'attachent davantage à analyser la situation sécuritaire dans les zones où le PAM met en place des opérations, afin de lancer des alertes précoces et de prendre rapidement des mesures, et prennent soin d'évaluer les menaces et les risques pesant sur le personnel et les opérations. Ils adoptent une approche systématique pour prendre en compte les divers aspects de la sécurité et de la protection du personnel, par exemple, la formation et la sensibilisation accrue des employés en matière de sécurité, et analyser les incidents touchant la sécurité du personnel et/ou des biens du PAM afin de dégager des tendances et d'améliorer les mesures de prévention.
26. Dans le but de sensibiliser davantage le personnel aux menaces existantes et potentielles et de les informer des politiques et mesures mises en place pour atténuer les risques, le site Web sur la sécurité du personnel créé en 2006 a été encore amélioré. Il est régulièrement mis à jour pour permettre à tous les membres du personnel du PAM d'accéder facilement aux informations liées à la sécurité ayant trait à leur travail, leurs déplacements et leur formation. Des mesures ont été prises pour faire connaître le programme de formation intitulé "Connaissances avancées en matière de sécurité sur le terrain", obligatoire pour tout le personnel des Nations Unies qui travaille ou se rend dans un lieu où la phase de sécurité atteint le niveau 1 ou plus. Ce cours vise à améliorer les connaissances et les compétences en matière de sécurité sur le terrain et fait suite au programme d'apprentissage interactif intitulé "Notions de base en matière de sécurité sur le terrain" destiné à former et sensibiliser l'ensemble du personnel des Nations Unies aux questions de sécurité. OMF a créé au Siège un module d'information sur les nouvelles procédures de contrôle de la sécurité à suivre dans le monde entier au titre du système intégré de contrôle de la sécurité et de notification des déplacements. Enfin, la Division continue à mettre au point des formations spécialisées à l'intention de tous les fonctionnaires du PAM chargés de la sécurité sur le terrain, essentiellement par le biais d'ateliers conçus pour perfectionner les compétences professionnelles et améliorer l'appui fourni aux opérations du PAM en matière de sécurité.
27. L'attentat terroriste dévastateur commis contre les bureaux des Nations Unies à Alger a démontré que les Nations Unies étaient devenues une cible de choix pour le terrorisme international et que des risques élevés en termes de sécurité étaient attachés à toutes leurs opérations dans le monde entier. Le changement de nature des menaces pesant sur l'Organisation a entraîné une vulnérabilité accrue de son personnel et de ses bureaux à

travers le monde. Le Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies doit ajuster la façon dont il prend en compte cette menace particulièrement grave et d'un type nouveau. Bien que des progrès aient été accomplis pour pallier les lacunes en matière de sécurité depuis l'attentat à la bombe de 2003 perpétré contre les bureaux des Nations Unies à Bagdad, le Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies se trouve face à un défi de taille posé par le caractère déterminé des actions terroristes, qui exige des ressources adéquates et une meilleure coopération et coordination entre le système des Nations Unies et les autorités des pays hôtes pour ce qui est de la sécurité, ainsi qu'à l'intérieur du système lui-même.

28. Partie prenante du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, le PAM participe à l'examen global de la sécurité au lendemain de l'attentat d'Alger dans tous les lieux d'affectation suite à la décision du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux instructions émises par la suite par sa Directrice exécutive. C'est pourquoi, le PAM a adopté un "concept des opérations", qui définit les priorités suivantes: i) identifier les zones dans lesquelles il est nécessaire de renforcer les mesures de sécurité compte tenu des menaces et des risques existants; ii) déterminer les moyens d'atténuer ces menaces et ces risques; et iii) fournir des conseils, y compris des analyses des coûts/bénéfices et des études de faisabilité, suite à toute proposition d'amélioration. Une liste des pays à haut risque est en cours de préparation en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et d'autres organisations des Nations Unies. À partir de cette liste, le PAM examinera la situation de sécurité, évaluera les conditions de sécurité, les menaces et les risques à prendre en compte, mesurera le degré de conformité aux normes MOSS et identifiera toutes les mesures correctives nécessaires. Le PAM continue de considérer la gestion des risques liés à la sécurité comme l'une de ses activités courantes, qui garantit une bonne gouvernance institutionnelle et répond aux attentes de son personnel, de ses bénéficiaires, de ses donateurs et de toute autre partie prenante.
29. L'enjeu principal consiste à trouver un équilibre entre les objectifs des programmes et la nécessité d'assurer la sécurité du personnel, qui reste la première des priorités. La capacité de gestion des risques liés à la sécurité du PAM doit être proportionnelle à l'aggravation des menaces, afin que les risques puissent être pris en compte efficacement (voir la "Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2008/13-D). Les services chargés de la sécurité sur le terrain continuent de s'efforcer d'instaurer une culture de la sécurité au sein de l'Organisation par le biais de: i) promouvoir une prise de conscience des problèmes de sécurité au sein du personnel; ii) concevoir des méthodes d'intervention sûres; et iii) déclarer et analyser tous les incidents de sécurité afin que des mesures de prévention efficaces puissent être définies et appliquées. Ils ont aussi lancé la formation de coordonnateurs de la sécurité au PAM pour améliorer la capacité du PAM de traiter les questions de sécurité et de sûreté.
30. Le PAM souscrit à la décision du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de nommer un groupe d'experts indépendant pour établir les faits de l'attentat d'Alger et s'attaquer aux aspects stratégiques revêtant une importance vitale pour l'amélioration de la sécurité du personnel des Nations Unies dans le monde entier. Le PAM coopèrera avec le groupe d'experts pour analyser les enseignements tirés de l'attentat d'Alger et faire en sorte que son point de vue soit pris en compte dans les conclusions des travaux du groupe. Dans le même temps, le PAM continue à œuvrer en faveur d'une coopération accrue au sein du système des Nations Unies en matière de planification et de mise en œuvre des mesures destinées à améliorer la sécurité et la sûreté du personnel et des opérations.



ANNEXE

Figure 1: Incidents graves touchant la sécurité du personnel/ des biens du PAM recensés en 2007, par bureau régional

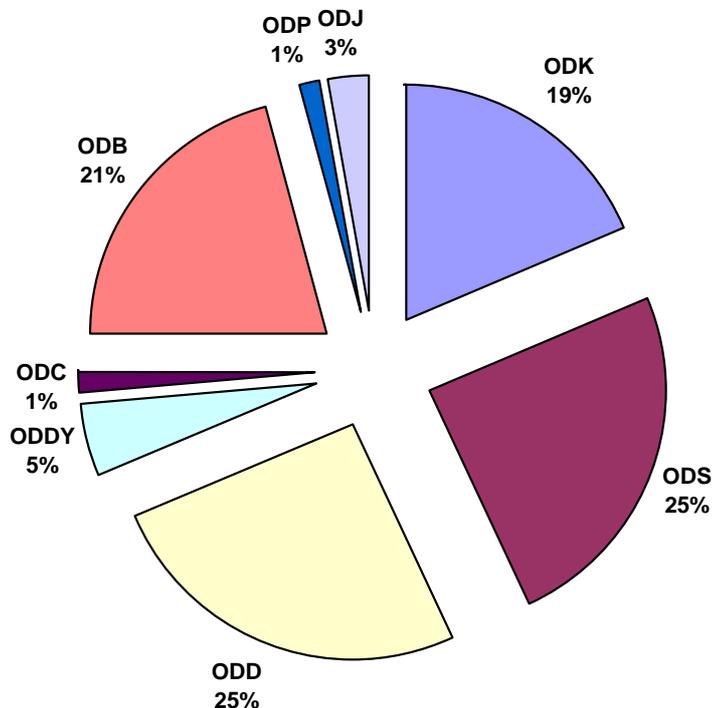


Figure 2: Principaux pays où ont été recensés le plus grand nombre d'incidents graves touchant la sécurité du personnel/des biens du PAM en 2007

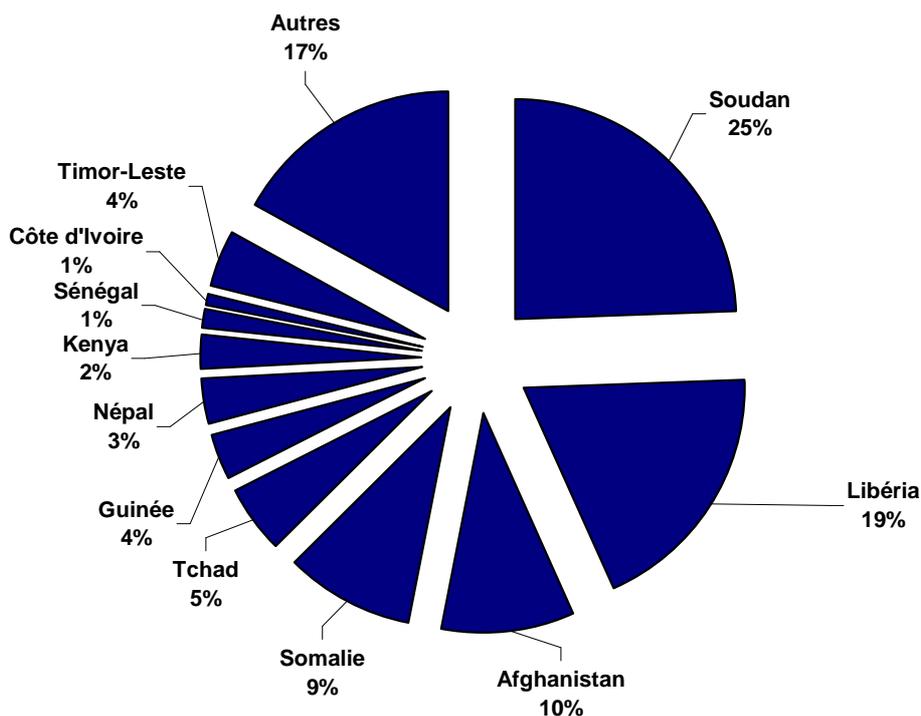


Figure 3: Incidents graves touchant la sécurité du personnel/ des biens du PAM recensés en 2005/2006/2007, par bureau régional

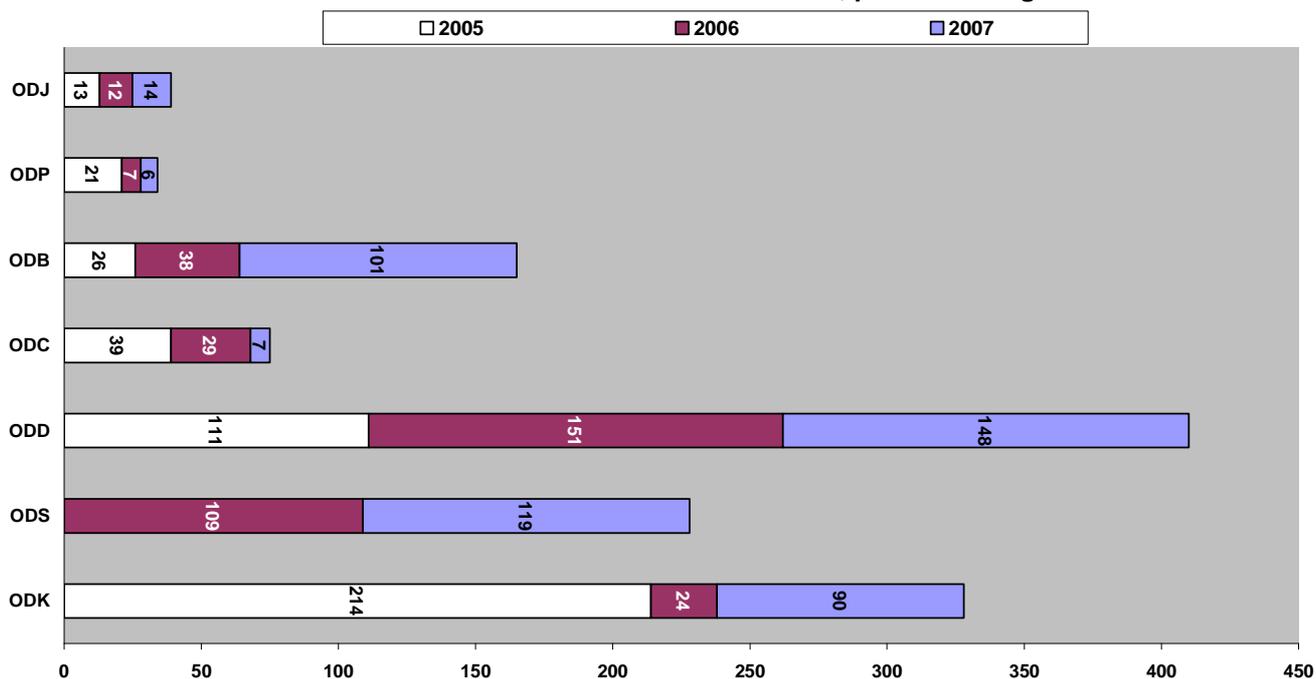


Figure 4: Incidents graves touchant la sécurité du personnel/ des biens du PAM recensés en 2006/2007, par pays

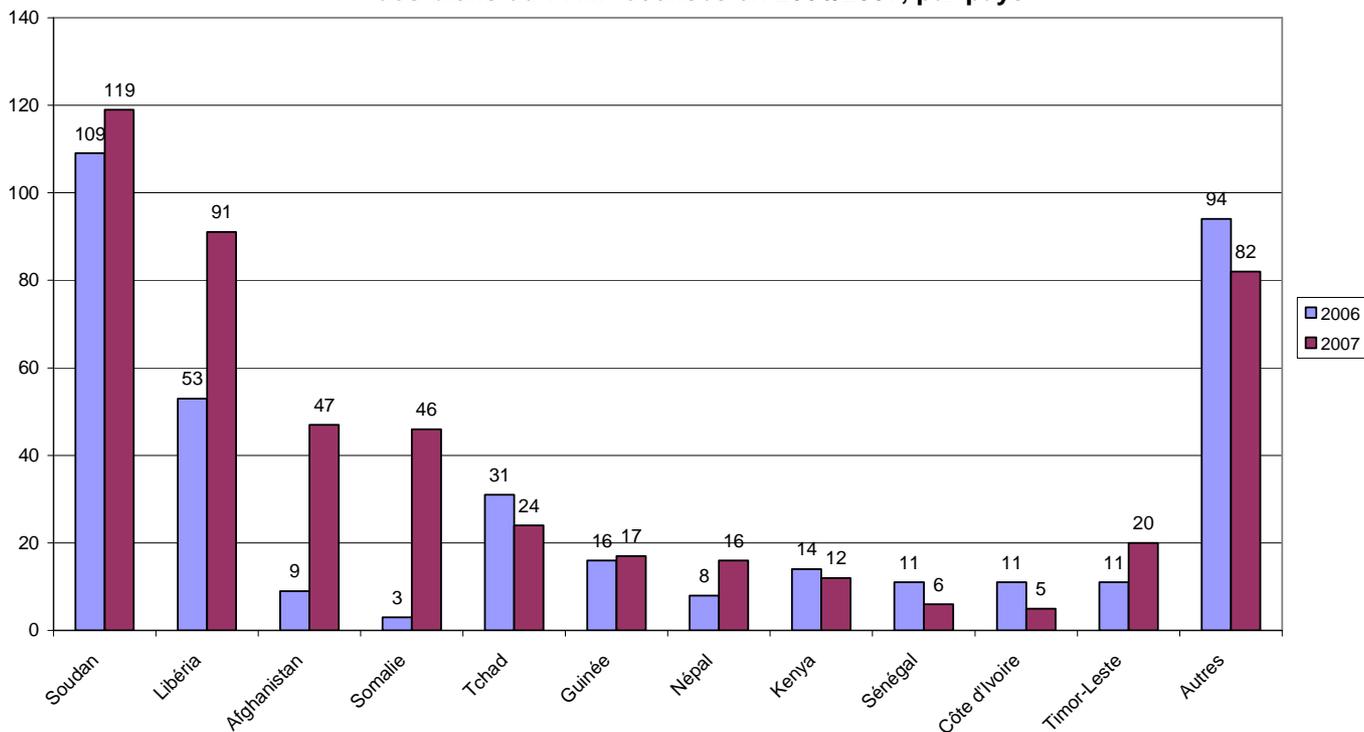


Figure 5: Incidents graves touchant la sécurité du personnel du PAM recensés en 2005/2006/2007: ratio entre le personnel international et le personnel local

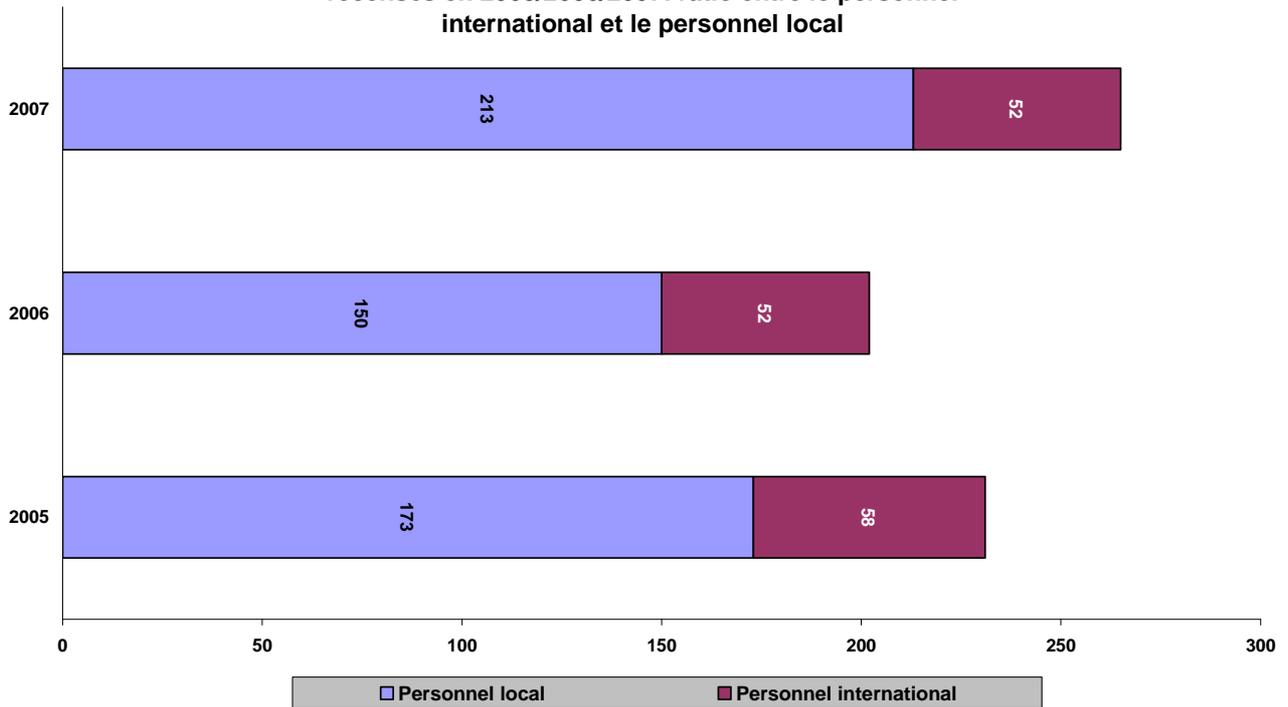


Figure 6: Incidents graves touchant la sécurité du personnel/ des biens du PAM recensés en 2007: atteintes aux biens

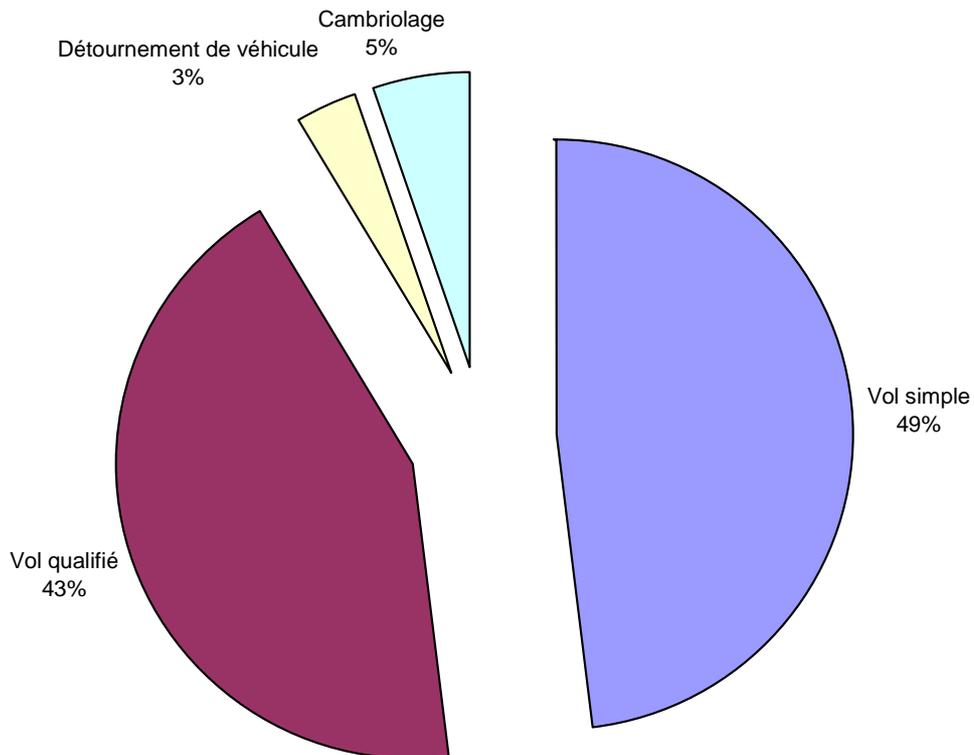


Figure 7: Pays où ont été perpétrés le plus grand nombre d'attaques de convois en 2007, y compris contre les sous-traitants

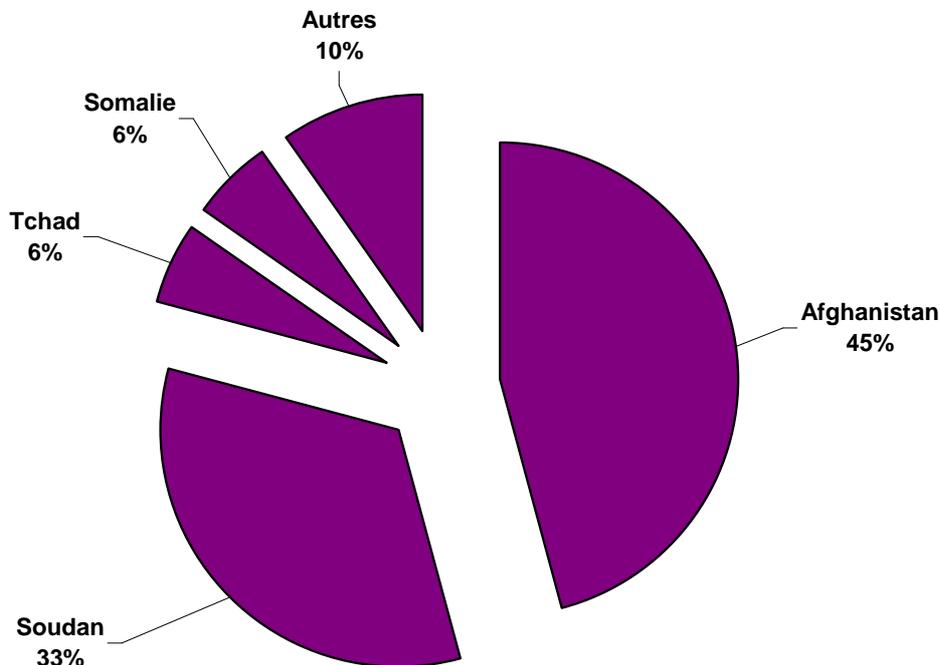


Figure 8: Accidents de la circulation touchant le personnel/ les biens du PAM recensés en 2007, par bureau régional

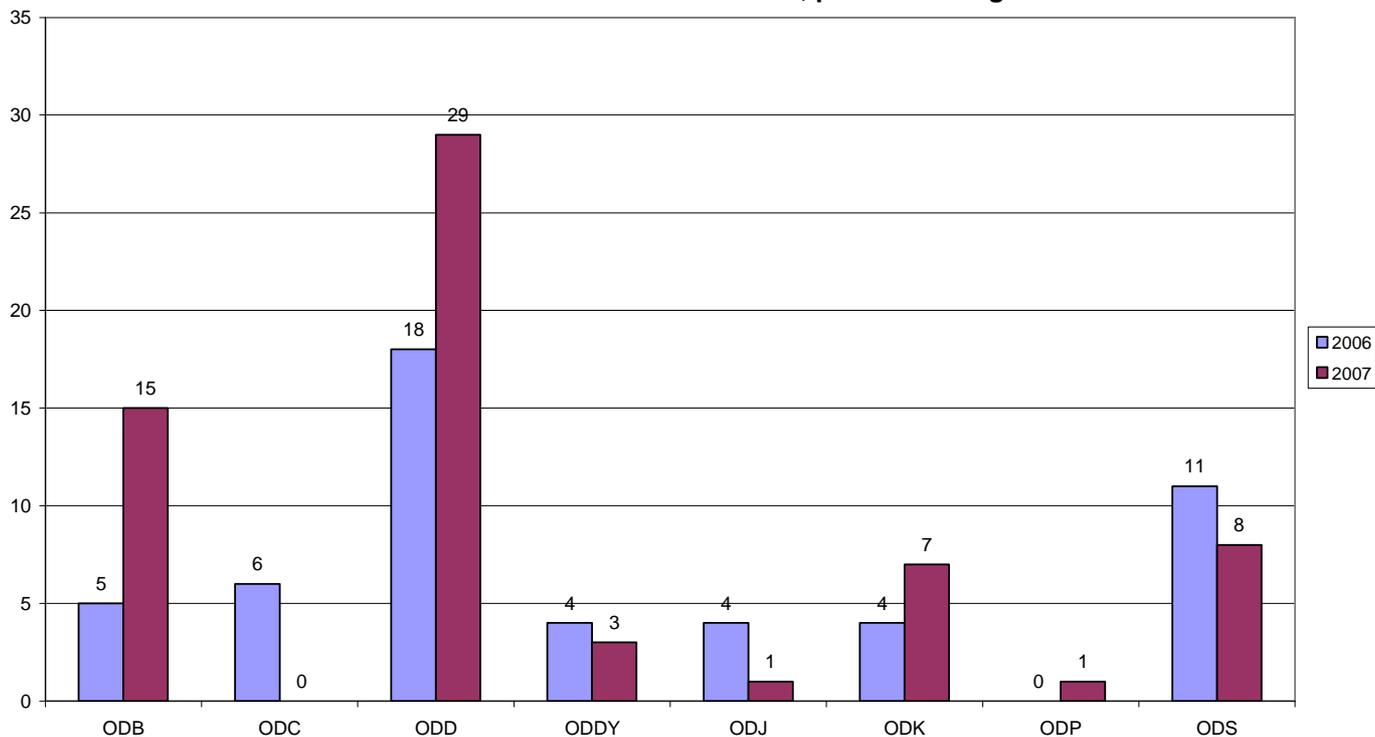


Figure 9: Incidents graves touchant la sécurité du personnel/ des biens du PAM recensés en 2005/2006/2007, par type d'incident

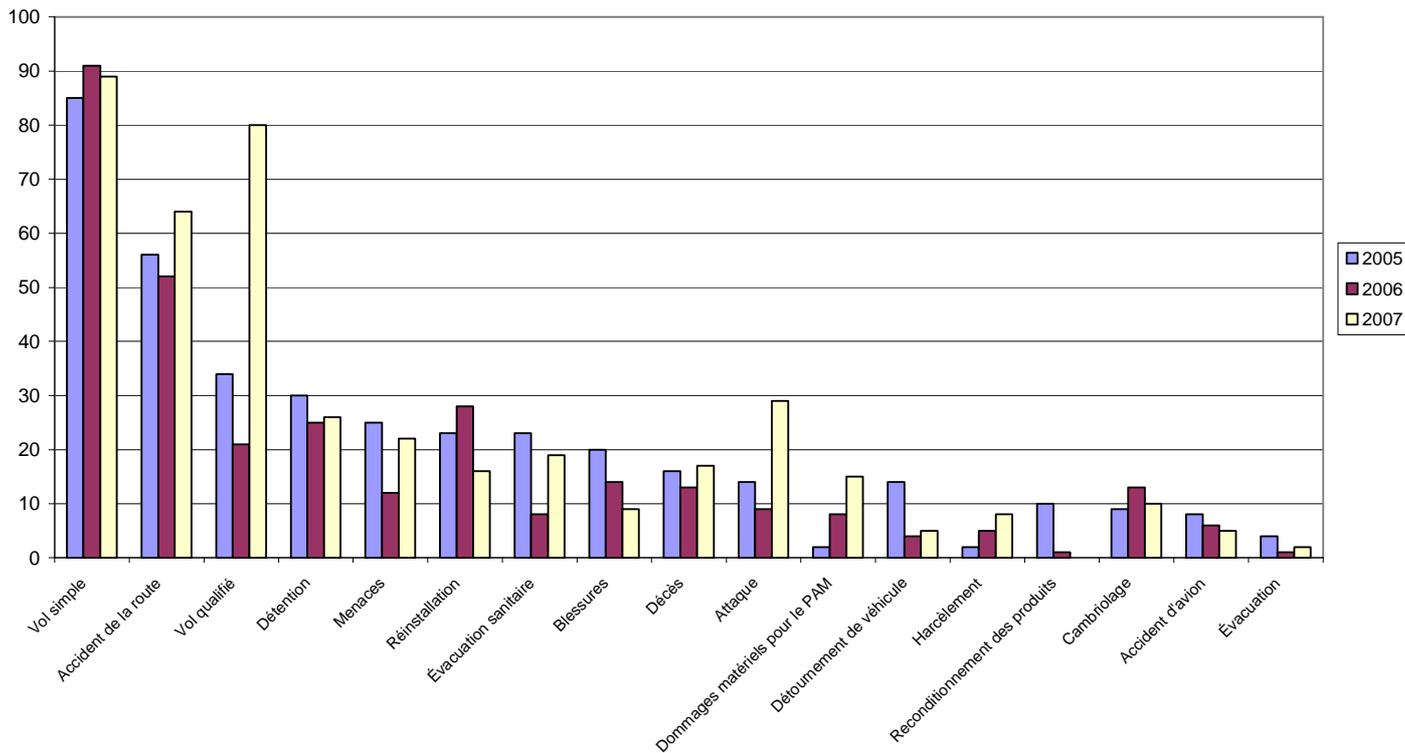


Figure 10: Incidents graves touchant la sécurité du personnel/ des biens du PAM recensés en 2005/2006/2007

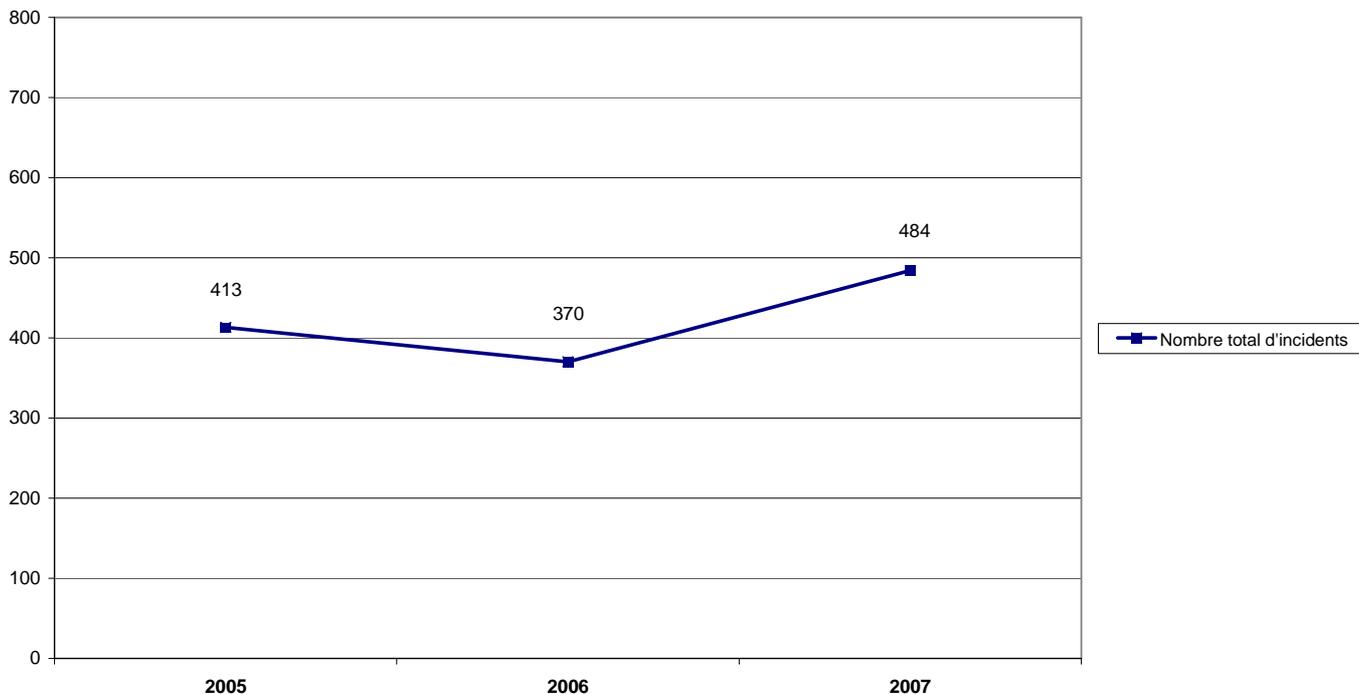


Figure 11: Incidents graves touchant la sécurité du personnel du PAM recensés en 2005/2006/2007, par sexe

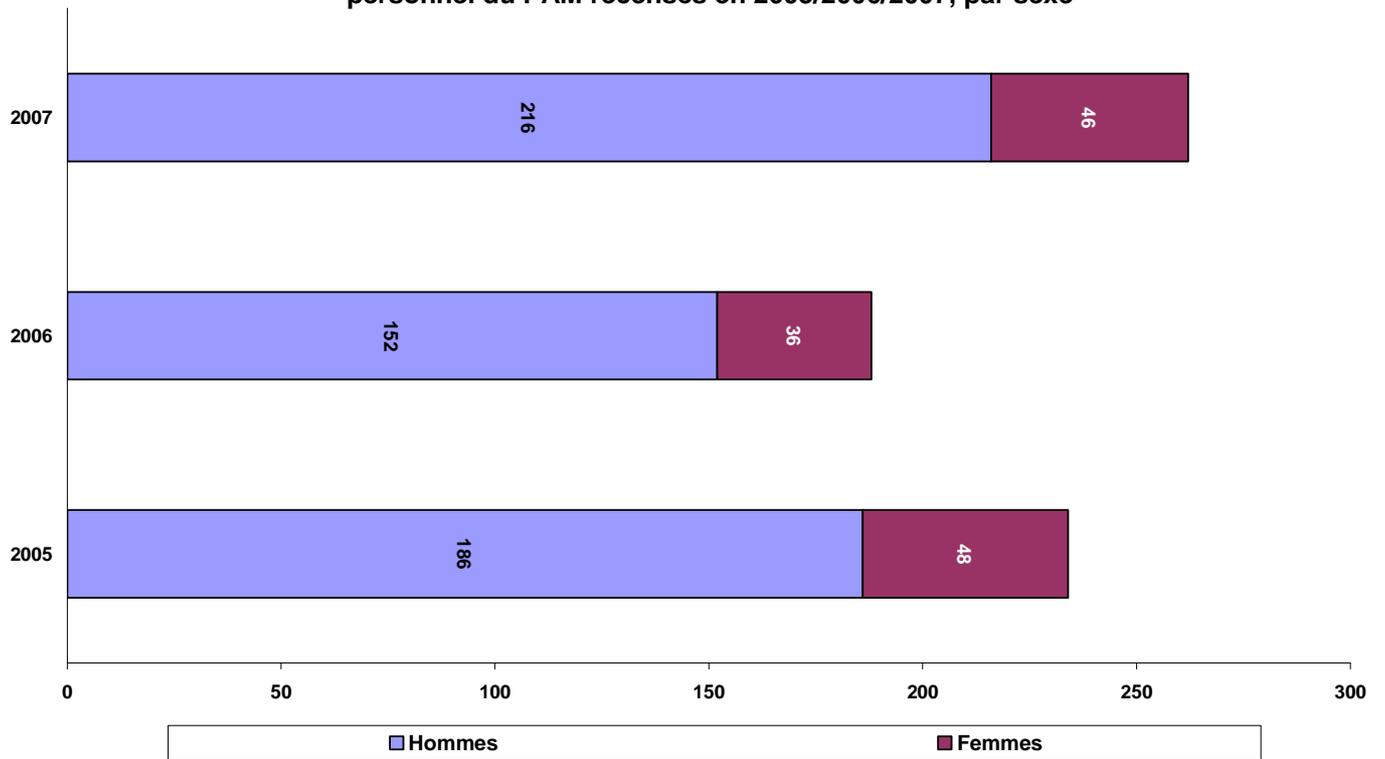
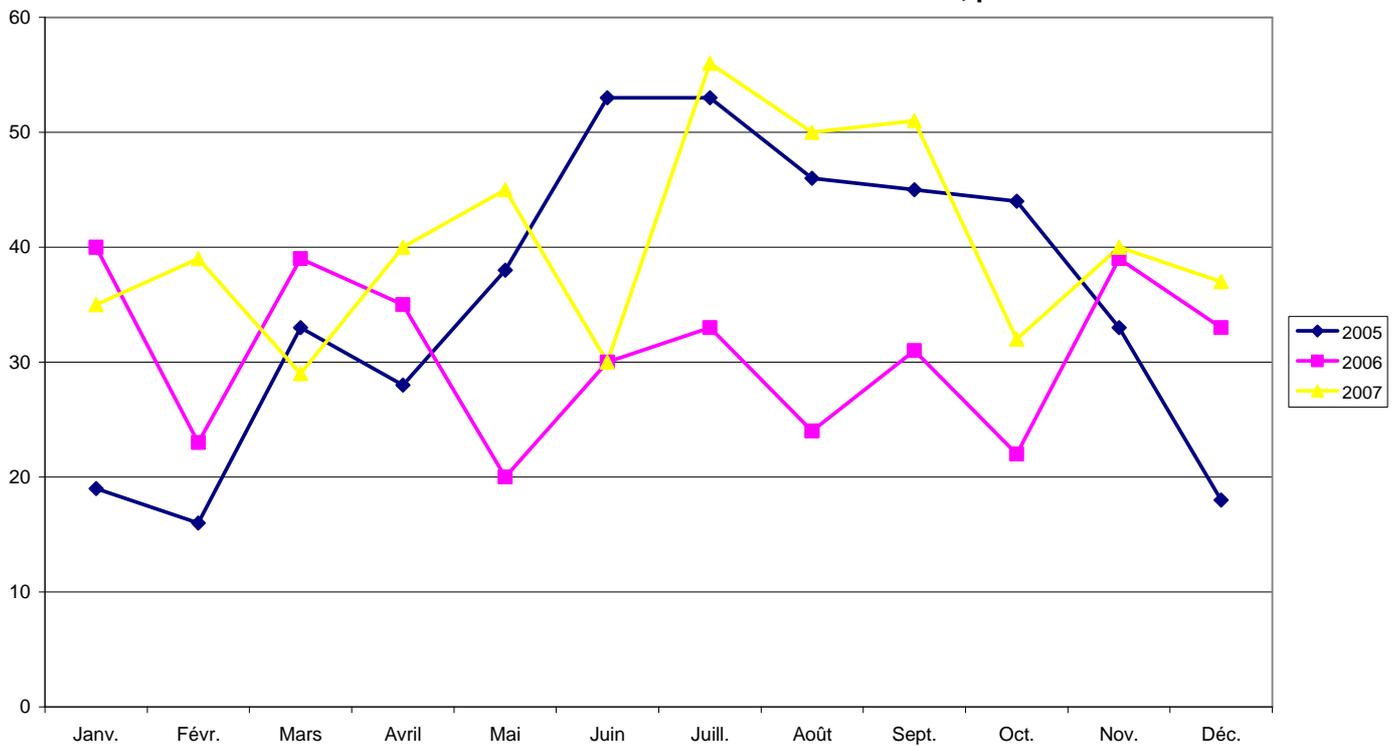


Figure 12: Incidents graves touchant la sécurité du personnel/ des biens du PAM recensés en 2005/2006/2007, par mois



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
normes MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelles
ODB	Bureau régional pour l'Asie
ODD	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest
ODDY	Centre régional de Yaoundé pour l'Afrique centrale
ODK	Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale
OMF	Division chargée de la sécurité sur le terrain
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RDC	République démocratique du Congo